Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 25 (1896)

Heft: 4

Artikel: Causerie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039005

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La loi de 1849 avait ordonné l'établissement de Fonds d'écote dans toutes les communes; cependant en 1858, dans beaucoup d'endroits, les fonds n'existaient encore que sur le papier, ou bien ils n'étaient pas réellement constitués, ou bien ils avaient un autre emploi. On leva un impôt direct (25 cent. par 1,000 fr.) pour ce fonds, en ayant soin de s'assurer que les fonds qui devaient exister, d'après la loi, fussent réels. Les Préfets reçurent l'ordre d'en visiter les titres lors de la vérification des comptes. Le subside de l'Etat aux communes fut payé sans interruption, et le 17 juin 1872, en publiant un décret sur sa répartition, on menaça de le retirer aux communes qui ne rempliraient pas leurs devoirs envers l'école.

Lors de l'établissement d'un bureau spécial pour reviser les différents comptes des communes, on lui enjoignit d'examiner attentivement tous les fonds d'école. L'arrêté du 17 juillet 1877 précise les détails de l'administration des fonds d'école en général et cet examen amena au jour la découverte de plusieurs titres fictifs ou sans valeur. Tous ces faux titres furent annulés et les dettes de la Commission d'école ou de la commune furent

sortis des comptes des fonds d'école.

La revision des titres fut terminée en 1881. Les comptes d'école sont dès lors examinés avec soin par le bureau de revision, parce que les communes sont toujours portées à employer les soldes disponibles de la Caisse, voire même les fonds, pour d'autres besoins de la commune. La publication annuelle de l'état des fonds d'école eut lieu régulièrement. Elle témoigne d'une augmentation constante: en 1849: 412,492 fr. 02; en 1859: 1,334,144 fr. 31; en 1869: 2,150,829 fr. 38; en 1879: 3,728,812 fr. 75; en 1881: 3,949,816 fr. 46. (A suivre.)

CAUSERIE

Causons quelque peu du livre de lecture. C'est là un sujet qui n'a rien perdu de son actualité.

D'abord, on nous demande à tout propos si le livre du IIIe degré

sera bientôt prêt.

Nous sommes bien aise de voir que l'on comprend enfin un peu mieux l'idée qui a inspiré notre nouveau livre de lecture. C'est là un heureux symptôme. En réalité, les livres du ler et lle degrés sont incomplets. Nous n'y trouvons qu'une partie de la grammaire, de l'histoire, de la géographie, etc. Sans le livre du IIIe degré, qui doit apporter le complément indispensable à l'étude de ces branches, on est obligé d'avoir, à côté des livres de lecture, des manuels d'histoire, de géographie, de grammaire, etc. C'est ce que nous disions et répétions sur tous les tons lorsqu'on discutait l'opportunité du IIIe degré. L'idée que les deux premiers livres pouvaient suffire prévalut devant la Commission des études. De là, le retard inexplicable pour plusieurs, apporté à l'élaboration du IIIe livre.

Aujourd'hui, on revient à la rescousse et l'on réclame le complément de l'œuvre commencée. Mais, avouez que ce n'est pas chose agréable de travailler, chez nous, pour les écoles. L'auteur des deux premiers livres en a fait une cruelle expérience. Les uns l'ont anathématisé au nom des anciennes méthodes; d'autres, au nom de la Bible. Chacun se croyait autorisé à discuter et à trancher la question et cela d'une manière d'autant plus absolue qu'on l'avait moins étudiée. Le premier venu se croyait infaillible, lorsqu'il parlait du livre de lecture.

Celui qui voudrait amuser le public étranger à notre pays, n'aurait qu'à faire l'historique des critiques et des condamnations qui sont

tombées sur les deux premiers livres.

C'est avec la même compétence et avec la même largeur de vues, que ces mêmes hommes ont tenté d'entreprendre d'autres campagnes. Dieu soit béni! là, ils ont été arrêtés court. Laissons-les en repos sur leurs lauriers.

Un mot sur le livre du IIe degré.

L'éditeur veut en publier une nouvelle édition. A cette occasion, nous avons demandé à quelques hommes du métier et d'expérience. les modifications qu'il y aurait à apporter à cette nouvelle édition.

Nous avons reçu un certain nombre de rapports.

Résumons ici leurs observations. D'abord on nous a proposé de transporter quelques morceaux au livre du degré supérieur. Pour faire droit à cette demande, il faudrait astreindre l'éditeur, non à corriger le livre, mais à le rééditer complètement, puisque les pages et la composition seraient bouleversées. Comme le livre est cliché, il faudrait imprimer de nouveau tout le livre. Ce serait une assez forte dépense

Du reste, si deux instituteurs ont fait cette demande pour quelques morceaux, d'autres instituteurs prétendent que cela n'est point

nécessaire.

En fait, si quelques morceaux paraissent un peu difficiles, il n'y a

qu'à passer outre.

Du reste, le morceau le plus difficile devient le plus souvent accessible à l'intelligence de l'enfant, si l'on donne les explications convenables.

Ainsi, prenons un morceau qui a été l'objet de quelques critiques :

L'éthuse des jardins (page 233),

Si le maître a soin, avant de lire ce morceau, d'apporter une plante d'éthuse et une autre de persil, s'il se donne la peine de faire préalablement une leçon de choses en en faisant voir l'involucelle avec ses petites feuilles, en en faisant sentir l'odeur nauséabonde, en comparant les caractères des deux plantes, soyez bien sûrs que la lecture et l'intelligence de ce morceau ne rencontreront aucune difficulté.

Examinons maintenant le morceau intitulé, Fabrication du cidre, que certains instituteurs considèrent comme étant d'un ordre trop relevé. Il est vrai que ce chapitre renferme certains mots nouveaux et inconnus sans doute de la plupart des enfants, tels que couleur ambrée, goût acide, jus dense, défauts inhérents à ses qualités et mucilage.

Je puis laisser de côté ce morceau. Si je veux l'expliquer, je raconterai d'abord, les livres étant fermés, en termes simples tout le

contenu du morceau; puis je ferai répéter la description.

Ensuite, je passerai à la lecture.

Enfin, j'essaierai d'expliquer les termes que les enfants voient pour la première fois.

Couleur ambrée. Je leur demanderai si jamais ils ont vu de l'ambre Je leur en ferai voir en disant que la couleur ambrée, c'est le couleur igent d'une.

la couleur jaunâtre.

Acidité Je leur demanderai si jamais ils ont goùté du vinaigre ou des pommes sauvages. Ainsi sans avoir recours jamais à des définitions, par des exemples empruntés à la vie ordinaire, je leur ferai comprendre sans peine la signification de ces mots Ces explications, je les ferai répéter.

Qu'on le remarque bien, il est nécessaire que les enfants acquièrent peu à peu des connaissances nouvelles avec leurs termes propres. Le livre de lecture doit étendre le vocabulaire de l'enfant. Ce ne serait pas la peine d'aller à l'école si l'on devait sans cesse tourner

dans le cercle des mêmes idées et des mêmes mots.

Certains morceaux renfermaient trop de mots abstraits. Nous les avons corrigés, en remplaçant autant que possible les termes abstraits par des expressions concrètes. C'est ainsi que dans la nouvelle édition qui va paraître, les morceaux des pages 18, 22, 57, 70, 71, 72, 86, !46 et 244 ont été modifiés

Lorsque les critiques n'étaient pas d'accord entre eux, il nous a

paru plus sage de n'apporter aucune modification.

Il n'est pas moins vrai qu'il reste un certain nombre d'expressions abstraites qui exigeront d'assez longues explications, surtout dans les écoles rurales.

A cet effet, il faut que le maître donne préalablement, en termes simples, la signification générale et les idées principales contenues dans le texte Puis, on abordera la lecture qui sera suivie du compte rendu. Ce n'est qu'après le compte rendu qu'on donne l'explication des mots nouveaux, des expressions abstraites. Le sens de ces termes sera donné, non par des définitions, mais par des phrases, sur des exemples.

Donnons un exemple emprunté à la page 107. « Les contrées montagneuses soutiennent avec plus de succès la lutte pour l'existence que la concurrence a rendue si âpre et si difficile pour le

campagnard. »

Je me garderai d'aborder directement l'explication de cette phrase qui renferme plusieurs termes abstraits et probablement inconnus des élèves.

J'appellerai d'abord leur attention sur ce fait généralement connu que le prix des céréales a de beaucoup diminué depuis 40 ans, tandis que celui du bétail a constamment haussé. Je citerai des exemples, des chiffres. Puis je leur ferai désigner les contrées vouées chez nous à l'élève du bétail et à l'industrie laitière et celles qui s'adonnent à la culture des céréales, d'où je tirerai ou je ferai tirer cette conclusion que les régions alpestres se sont enrichies depuis 40 ans tandis que les contrées de la plaine se sont appauvries.

Je passerai ensuite aux causes de ces fluctuations. C'est que les habitants de la plaine ne peuvent rivaliser avec les habitants de pays plus favorisés. Il y a donc lutte ou concurrence entre ces contrées et notre canton. Cette concurrence a été ruineuse pour la

Broye. J'insisterai sur les motifs.

Dans toutes ces explications préalables, je procèderai par la méthode socratique. Je ferai répéter ces explications en insistant sur le sens du mot concurrence. Je leur demanderai de plus, entre quels cantons existe-t-il une concurrence pour le bétail, pour le fromage, pour le tressage de la paille, pour l'horlogerie, etc.

Soyez sûrs qu'apres ces explications, les enfants du cours moyen n'auront aucune peine à comprendre la phrase citée plus haut.

Avec des idées nouvelles, en partie du moins, ils auront acquis la connaissance de mots nouveaux, qui sont aujourd'hui d'un fréquent

usage. J'aurai donc par la réellement instruit mes élèves.

Ajoutons, pour être complet, que les explications données en classe sur la signification de termes nouveaux, fourniront la matière d'excellents devoirs écrits. Ainsi je dirai aux élèves de m'apporter, par écrit le lendemain, trois ou quatre phrases dans lesquelles ils feront entrer le mot concurrence. Je leur donnerai un exemple « Notre canton n'a pu soutenir la concurrence avec l'Argovie pour le tressage des pailles. »

Il nous reste à rappeler la méthode générale qu'il convient de suivre dans l'emploi du livre de lecture. Ce sera pour une prochaine fois.

R. H.

PARTIE PRATIQUE

MATHÉMATIQUES

Le Nº 45 a été résolu par MM. Descloux, à Rossens; Bulliard, à Montet; Bosson, à Magnedens; Tinguely, à Hauterive; Bovet, à Givisiez; M^{lle} Meuwly, à Bulle.

M. Bosson nous a aussi envoyé une bonne solution du nº 46.

Problème 45.

Un habitant de la campagne quitte la ville F à 5 heures pour rentrer à X. Il peut profiter d'une voiture jusqu'en A ou en B. S'il quitte la voiture en A, il sera à la maison à 5 h. 39 m., s'il la quitte en B seulement, il ne rentrera qu'à 6 heures. On demande la distance entre la ville et le point A, s'il y a 1,5 km. de A à B, et si le chemin de B à X est double de celui de A à X. La voiture fait en moyenne 1 km. par 6 min. et X est à une certaine distance de la route que suit la voiture.

Solution (Mile Meuwly).

Si cet habitant de la campagne quitte la voiture en B, il met 21 min. de plus pour rentrer chez lui qu'en la quittant en A.

Pour aller de A en B, soit pour faire 1,5 km., la voiture met 9 min.

La différence 21-9=12 m. représente le temps nécessaire pour faire le chemin BX-AX, ou la moitié de BX, ou encore, ce qui est la même chose, le chemin AX.

On sait donc que pour aller de F en A, il a fallu 39 m., — 12 m. = 27 min.; comme la voiture fait 1 km. en 6 m., la distance FA est

$$\frac{1 \text{ km.} \times 27}{6} = 4.5 \text{ km.}$$